

République du Bénin

Cour constitutionnelle

**GREFFE**



N° 064 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES  
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 20 JUIN 2024**

**HEURE : 10 HEURES**

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à  
Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	0305/055/REC-23 du 13/02/2023	Dossou Norbert GBAGUIDI	Président du Tribunal de Savalou	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
2.	1650/238/REC-23 du 30/08/2023	Simon HOUNKPEVI	Procureur de la République près le TPI de Cotonou	Recours pour détention arbitraire.	
3.	1895/278/REC-23 du 13/10/2023	- Eugène LEGBONON - Gildas LEGBONON	Juge d'instruction du 1er cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour détention arbitraire et demande de mise en liberté d'office.	
	1105/180/REC-23 du 12/06/2023	Guy KUIMO	Commissaire en charge du Commissariat de Xwlacodji	Recours pour garde à vue arbitraire et abusives, abus d'autorité et séquestration.	
5.	1776/263/REC-23 du 22/09/2023 <b>(Continuation)</b>	Romuald Elysée GBAGUIDI	Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation	Recours pour violation de la Constitution.	
6.	0021/020/REC-24 du 05/01/2024	Alain DIOGO	- Commissaire en charge de la Brigade des Mineurs - Chantale MAKOWEY	Recours pour enlèvement d'enfants, abus de fonction et violation de la Constitution.	



7.	0548/103/REC-24 du 13/03/2024	Aliou ANOUA	Président de la Commission d’instruction de la CRIET	Recours pour détention arbitraire, vice de procédure et violation de droits humains.	
8.	0838/137/REC-24 du 15/04/2024	Eski HONHONOU	Juge d’instruction du 2 <sup>ème</sup> cabinet du TPI de Cotonou Procureur de la République près le TPI de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d’une détention provisoire et pour violation du droit d’être jugé dans un délai raisonnable.	
9.	0384/072/REC-24 du 23/02/2024	Fédération nationale pour le Développement des Conducteurs de Zémidjans et des Tricycles Djro-Mahuton du Bénin Rep/ Lazare VODOUNHESSI et Sèmako Julien GUEVOEDO	Centrale des syndicats de conducteurs de taxi- motos de l’Ouémé et du Plateau Rep/Antoine KOUMAGNON et autres Collectif des conducteurs de “Zémidjans” et tricycles du Littoral Rep/Roger AGBADOGBE Collectif des conducteurs de “Zémidjans” et tricycles de l’Atlantique Rep/ Alphonse AIDJI	Demande d’intervention de la Cour dans un conflit entre particuliers.	



10	0028/013/REC-24 du 08/01/2024 <b>(Continuation)</b>	Oswald AKPALI	- Assemblée nationale - Gouvernement - CENA	Recours pour incohérence entre les dispositions de l'article 132 du code électoral et la Constitution.	
11	0058/019/REC-24 du 09/01/2024	Judicaël GLELE AKPOKPO	Président de l'Assemblée nationale	Recours pour violation de la Constitution.	
12	0082/021/REC-24 du 15/01/2024	Guy Codjo BIDI et consorts	- Assemblée nationale - Gouvernement	Recours pour inconstitutionnalité de l'article 78, alinéa 2, du code des personnes et de la famille	

Cotonou, le 14 JUIN 2024

Le Greffier en chef,



*Sylvestre FARRA*